

FICHE MÉTIER



ACCOMPAGNANT DE
PROXIMITÉ



L'**accompagnant de proximité** aide les bénévoles dans l'exercice de leurs responsabilités en leur apportant un soutien au quotidien, dans la proximité avec les clients et auprès des intervenants.

SES MISSIONS PRINCIPALES SONT LES SUIVANTES :

- Il apporte une aide et/ou un soutien au projet associatif et au projet de service.
- Il renforce l'appui de la fédération départementale auprès des associations locales, tout en confortant son action et la place des bénévoles dans le fonctionnement des services.

SES FONCTIONS :

Fonction d'animation :

- Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet associatif et de service.

Fonction de gestionnaire :

- Il aide à gérer les équipes et l'organisation du travail.
- Il vient en appui concernant l'organisation, la mise en œuvre des interventions et les relations avec le bénéficiaire.

Fonction de coordinateur :

- Il met en œuvre le travail en réseau et en partenariat pour assurer le développement local.



www.admr.org

personia
Le service comme personne

